



## Contrat d'apprentissage

-----  
Par Celine2

Bonjour,

En juin ma fille de 19 ans a fait les démarches pour s'inscrire dans un établissement qui fournit l'école et le lieu pour faire son apprentissage pour un cap aepe ( anciennement petite enfance). Après un rdv avec le directeur, elle a reçu un mail mi-juin intitulé « notre future collaboration », de la part de la rh, qui fixait avec elle un rdv pour fournir divers documents, ce mail se terminait par « nous sommes ravis de vous accueillir parmi l'équipe ». Le jour du rdv, elle a demandé si son inscription était sûre et on lui a certifié que oui, même si il manquait encore les certificats médicaux qui la disaient apte à travailler avec les enfants ( puisque ma fille travaille déjà avec des enfants, elle a donc déjà eu un certificat médical). Une semaine après, ma fille dépose dans leur boîte aux lettres les fameux certificats, mais elle s'est trompée de documents, elle leur a donné une lettre que son médecin traitant avait adressé à sa psy, cette lettre dit que ma fille a peut être des troubles autistiques. Quand elle a voulu donner le bon document, la rh lui a dit qu'elle n'était plus reçue compte tenu de son état médical.

Que pouvons nous faire ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Un contrat d'apprentissage est toujours conditionné au fait de trouver un employeur et de signer un contrat .

Par de là, même si l'école peut aider, elle n'est pas responsable de cette démarche .

Donc refuser l'inscription de votre fille ne sera pas un souci : ils réfugieront sur le fait qu'aucun employeur n'a été trouvé

Je rappelle qu'outre le certificat médical attestant des vaccinations à jour, il y a une visite d'aptitude à l'embauche : je ne sais pas ce qu'il y avait dans ce courrier exactement, mais si handicap, ou problèmes médicaux, le médecin du travail peut juger qu'il n'est pas compatible avec la fonction .

Ce n'est pas de la discrimination pour autant .

Concrètement, dans le contexte, je ne sais pas ce que vous pouvez espérer .

Le mieux serait de se diriger vers un autre établissement de formation en trouvant par vous même un employeur .

-----  
Par Celine2

Merci pour votre réponse, l'employeur était trouvé aussi. Ma fille a fait sa visite médicale à l'embauche. Elle a un certificat qui la dit apte à travailler avec des enfants et ses vaccins sont à jour.

Dans le courrier qui était destiné à sa psy il est écrit qu'elle n'a pas beaucoup d'amis, qu'elle a des obsessions alimentaires et des loisirs chronophage.

Ma fille avait joint à son dossier d'inscription un courrier de recommandation de son ancien employeur qui disait qu'elle s'était très bien intégrée à l'équipe.

-----  
Par kang74

Que voulez vous faire ? Voir un avocat ?

Après elle ( elle est majeure ... pas à son avantage que vous fassiez les démarches à sa place) peut très bien envoyer un recommandé avec accusé de réception rappelant ces faits ( employeur trouvé, visite à l'embauche faite notamment) en parlant de discrimination due à un état de santé et que sans suite favorable, elle saisira le défenseur des droits ( vous pouvez le faire dans le même temps)

Il faut vraiment appuyer sur le fait que le médecin du travail est le seul à juger une aptitude au poste ( m'enfin faut il qu'il

sache les problèmes médicaux en cours )

[url=https://www.defenseurdesdroits.fr/]https://www.defenseurdesdroits.fr/[/url]

-----  
Par Celine2

Merci d'avoir pris le temps de me répondre